



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Domaine de validité

Les présentes conditions générales de vente de la société CCL Label AG sont valables pour toutes les offres, les commandes et les mandats dans la mesure où la société CCL Label AG et l'acheteur n'ont pas conclu d'accord écrit divergeant.

2. Vérification du produit par le client

Il incombe à l'acheteur de vérifier avant la signature du contrat, le caractère adapté des produits à acquérir pour les utilisations souhaitées par l'acheteur.

Les renseignements et les conseils éventuellement fournis par le service technique des applications de la société sont uniquement à considérer comme des recommandations qui n'engagent à rien et ne dégagent pas l'acheteur de sa propre obligation de contrôle préalable du caractère adapté. En cas de besoin, la société CCL Label AG met des modèles à disposition pour cette vérification préalable.

3. Fabrications spéciales

Les fabrications spéciales telles que les étiquettes imprimées, les bandes autocollantes imprimées ou les découpes d'emballage sont réalisées sur la base des indications de l'acheteur. Ce qui sert de référence, c'est le „Bon à tirer“ de l'acheteur.

Dans la mesure où pour des fabrications spéciales, la société CCL Label AG doit réaliser des documents d'impression (comme des croquis, des films ou des clichés) ou des outils, la réalisation sera facturée à part à l'acheteur. Mais de tels documents d'impression ou outils demeurent dans tous les cas la propriété de la société CCL Label AG. Sans avis contraire de l'acheteur, ils ne seront pas conservés plus de trois ans après la dernière commande. Des livraisons réduites ou majorées de 10 % au maximum sont admises en fonction de la production. C'est la quantité effectivement livrée qui sera facturée.

L'acheteur s'engage à préserver les droits incorporels de tiers. Il s'engage dans tous les cas à maintenir la société CCL Label AG à l'abri de tout préjudice en cas de réclamations de tiers concernant une violation des droits incorporels.

4. Délais de livraison

Les commandes à terme sont des commandes isolées. Ce sont les délais de livraison convenus par contrat qui sont applicables.

Les conventions sont des commandes avec des livraisons échelonnées dans le temps et une durée maximale convenue. Si des délais de livraison concrets ne sont pas convenus, la livraison est effectuée sur appel de l'acheteur. Les quantités résiduelles sont livrées à l'acheteur dans un délai d'un mois après l'échéance de la durée maximale après avoir été annoncées.

5. Organisation des prix / Supplément pour petites quantités

Les prix sont définis au cas par cas et s'entendent sous la forme de prix nets auxquels il faut ajouter la taxe à la valeur ajoutée, ainsi que les éventuels coûts d'expédition ou de transport.

La quantité minimale de commandes comporte une unité d'expédition pour chaque article.

Si la valeur nette de la facture est inférieure à CHF 500.--, alors un supplément forfaitaire pour petites quantités d'un montant de CHF 25.-- sera facturé.

6. Obligations de contrôle de la part de l'acheteur / Réclamations pour défauts

L'acheteur est tenu de vérifier sans délai la marchandise commandée, sur le site de réalisation après la livraison. Les éventuelles réclamations pour défauts doivent être déposées par écrit dans un délai de 8 jours en indiquant les motifs. L'omission de cette démarche entraîne la déchéance des droits à réclamation.

En cas de réclamation justifiée et déposée dans les délais, la société CCL Label AG se réserve le droit, en fonction de son libre choix, soit de procéder à une livraison de remplacement, soit de procéder au remboursement du prix d'achat après restitution de la marchandise. Les renvois de marchandises sans l'accord préalable de la société CCL Label AG ne sont pas possibles et ne seront pas acceptés.

Toute autre prétention de l'acheteur en matière de défauts sur les marchandises est exclue.

En ce qui concerne les impressions réalisées en couleurs, des écarts réduits dans les teintes ne sont pas considérés comme constituant un défaut.

Dans tous les cas, les droits à garantie expirent dans un délai d'un an après la livraison de la marchandise sur le lieu de la réalisation.

7. Délais de paiement / Retards de paiement

Le lieu de réalisation pour toutes les obligations de paiement est défini à CH-8962 Bergdietikon/AG. Le montant de la facture doit être payé dans les 30 jours après réception de cette facture, en net et sans escompte de caisse.

En cas de retards, un intérêt de retard de 8 % sera facturé. Les éventuels frais d'encaissement sont à la charge de l'acheteur.

De plus, nous partons du principe de votre accord concernant le fait que nous pouvons échanger des données avec des administrations ou des entreprises lorsque cela est nécessaire pour la conclusion ou le traitement d'une commande, dans la mesure où cela est exigé pour des renseignements concernant le crédit ou pour le traitement de la commande.

8. Exclusion de garantie

La société CCL Label AG exclue toute responsabilité dans la mesure de ce qui est légalement admis. Cette exclusion de garantie s'applique notamment, mais pas exclusivement, pour les dommages directs ou les dommages consécutifs qui ont été occasionnés par l'utilisation de la marchandise acquise par l'acheteur chez l'acheteur lui-même ou chez des tiers.

9. Droit applicable / For juridique

Le présent contrat est soumis au Droit Suisse à l'exclusion de la Convention de Vienne concernant le droit des achats. La compétence juridique exclusive concernant les litiges issus du présent contrat est définie au siège de la société CCL Label AG à CH-8962 Bergdietikon.

Bergdietikon, le 1er janvier 2013